



Politique concernant l'usage de la raison sociale, du logo et autre matériel d'identité et de promotion

1. PRÉAMBULE

L'Association des parcs régionaux du Québec s'est dotée d'une politique concernant l'usage de la raison sociale, du logo et autre matériel d'identité et de promotion. Pour protéger et réglementer l'utilisation de son logo ou de tout autre emblème qui reflète son identité et sa signature.

La politique vise à fournir une base pour toutes les applications de la marque de l'association des parcs régionaux du Québec, à favoriser les plus hauts niveaux de qualité et à guider l'uniformité entre tous les points de contact.

2. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- a) Assurer une image forte et distinctive de l'association des parcs régionaux du Québec
- b) Maintenir l'intégrité graphique du logo dans le temps
- c) Régulariser l'utilisation du logo de l'Association des parcs régionaux

3. PROCÉDURES D'UTILISATION DU LOGO

La procédure d'utilisation du logo est décrite dans le *Guide d'utilisation des logos à l'usage des membres*.

4. CONCLUSION

L'association des parcs régionaux du Québec a le souci de véhiculer une image et une identité marquée et facilement identifiable. Il est donc important que tous utilisent le logo conformément aux consignes énoncées dans cette politique. L'association des parcs régionaux du Québec se réserve le droit de refuser l'utilisation de son logo si elle juge cette demande non recevable.